



MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (CHER)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER AU MUSEE

Un emploi de contractuel saisonnier est créé au Musée Emile Chenon pour la saison estivale.

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Les subventions au titre de l'année 2022 ont été attribuées aux associations qui en avaient fait la demande.

TARIFS DE VENTE DE GLACES AU CAMPING

Le conseil décide de renouveler la vente de glaces au Camping Municipal de l'Etang Merlin au prix de vente :

- 1 € l'unité pour les glaces à l'eau
- 1.50 € l'unité pour les glaces gourmandes

ECHANGE DE PARCELLES AVEC L'EHPAD

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles :

- la parcelle section AD numéro 663 d'une surface de 81 m²
- la parcelle section AD numéro 660 d'une surface de 415 m²
- la partie E de la parcelle section AD numéro 667 d'une surface de 1 443 m²
- la partie F de la parcelle section AD numéro 667 d'une surface de 327 m²

et la cession la partie C de la parcelle section AD numéro 608 d'une surface de 2 266 m² au profit de l'EHPAD

ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE CHATEAUMEILLANT

Le conseil municipal approuve le principe de construction par la Commune de Châteaumeillant des éléments suivants :

- Un bâtiment locaux de service
- Un bâtiment locaux techniques
- 7 logements d'habitation conformes aux normes actuelles
- Le pylône des télécommunications

selon les dispositions du décret n° 93-10 du 4 janvier 1993 et la circulaire d'application du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale, édifiés par les collectivités territoriales.

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE CHATEAUMEILLANT

Le conseil municipal approuve le plan de financement pour l'opération de construction d'une gendarmerie.

Un projet de dépenses prévisionnel est présenté :

Acquisition du terrain :	58 500 € HT
Frais préliminaires (bornage, études) :	13 000 € HT
Travaux :	2 561 831 € HT
Honoraires des travaux :	486 556 € HT
Assurances :	39 388 € HT
Frais divers :	39 000 € HT
TOTAL :	3 198 275 € HT

Financement prévisionnel :

Etat Gendarmerie (décret 1993) :	304 798 € HT
DETR Gendarmerie :	400 000 € HT
DETR Voirie :	95 000 € HT
DSIL :	500 000 € HT
Fonds Propres :	70 500 € HT
Emprunt :	1 827 977 € HT

La séance est levée à 22 H 30